

DÉVELOPPEMENT DURABLE

BioHyst en Afrique

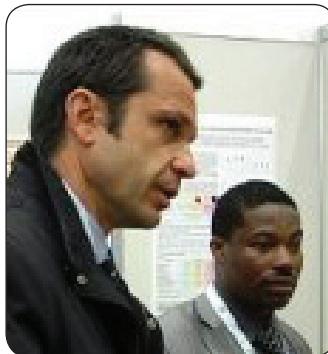
Le système HYST, a été protagoniste au SUMMILK 2011, à Parma, le 18 octobre, à la journée dédiée à la sécurité alimentaire.

Les données des études effectuées par le Département des Sciences Animales de l'Université de Milano sur le traitement HYST de son et paille, ont été présentées au Sommet mondial de la Fédération du Lait, tenu à Parma (15 -19 octobre 2011).

La conférence a été organisée, avec le patronat de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation) et du FIL (Fédération Internationale de l'Industrie Laitière). Représenté dans 57 pays, le FIL est aujourd'hui responsable d'environ 85% de la production mondiale de lait. Plus de 1500 invités ont assisté à 10 conférences d'approfondissements, qui ont vu les interventions de plus de 160 conférenciers du monde entier. En particulier, cinq conférences conjointes FIL / FAO, ont discuté des questions clés concernant la «sécurité alimentaire durable». Les relateurs ont montré comment la science et la technologie peuvent apporter une contribution importante à la durabilité écologique de la production laitière et fromagère. La conférence a

été l'occasion pour les experts du secteur, industriels, éleveurs, agriculteurs, chercheurs et représentants de gouvernements, d'explorer et de discuter des défis et opportunités liés à ces thèmes. Les résultats des tests des produits HYST ont été présentés par le Professeur Luca Malagutti (Université de Milan) et la D.ssa Francesca Luciani de l'Institut Supérieur de la Santé, dans le cadre de la journée dédiée à l'alimentation animale. Parmi les experts de la table d'honneur, il y avait le Professeur Harinder Makki, directeur de nutrition animale à la FAO (Division de la Production Animale et de la Santé), depuis longtemps, attentif observateur intéressé au développement des études relatives à la technologie HYST.

Milton Kwami



Spedizioni in tutto il mondo

Courrier express document e colis in 24/48 h
Transport internationaux, avion, maritime,
Groupage (LCL) (door to door)
Cargo – Containers – Opérations de Douane
Import & Export

S.T.E. Società Trasporti Espressi Srl
Via Farini n. 16 (int. 2) – 00185 Roma (RM) – zona Stazione Termini
Tel. 06 4823733 Fax. 0931 472077 Cell. 392 9435666
E-mail: smeski@stetrasporti.it
www.stetrasporti.it
Sièges: Roma Catania Siracusa Casablanca

Message publicitaire à des fins promotionnelles.

HEUREUX EID AL KABIR

CHOISISSEZ MONEYGRAM POUR ENVOYER ET RECEVOIR DE L'ARGENT

Service disponible partout où est affiché le logo MoneyGram et dans plus de 10.000 Bureaux de Poste



www.moneygram.it 800 088 256

MoneyGram
Transfert d'argent



RECEVEZ DE L'ARGENT AU SÉNÉGAL AUPRÈS DE :



Le service en 10 minutes (standard prévu dans tous les pays disposant du service MoneyGram) est sujet aux horaires d'ouvertures des agents locaux et aux normes du pays de destination. Poste Italiane s'engage à garantir à l'expéditeur la disponibilité des fonds au bénéficiaire sous 5 jours pour les opérations effectuées au bureau de poste. La devise de paiement sera déterminée par l'expéditeur au moment de l'envoi. Si le donneur d'ordre choisit une devise différente de l'euro, la contre-valeur du fonds transféré au bénéficiaire correspondra à la valeur déterminée au moment de la demande de transfert international d'argent en fonction du taux journalier auquel sera ajoutée une marge que MoneyGram applique au taux Bloomberg/Reuters. Dans certains pays, la contre-valeur du fonds transféré est calculée selon deux opérations : la conversion euros/dollars USA et la conversion dollars USA/devise du pays de réception effectuée par l'agent, selon les conditions contractuelles du service MoneyGram faisant foi. Le paiement en devises différentes dans le pays de réception est disponible uniquement dans certaines agences sous réserve de la disponibilité de la devise auprès des agents locaux au moment du retrait de la somme. Les prix sont valables en Italie au moment de la publication (octobre 2011) et sont sujets à variations. Tous les montants sont exprimés en euros. La limite autorisée pour les envois d'argent dans les bureaux de poste a été fixée à 1.999,99 €. Si le bureau de poste ne dispose pas de la liquidité immédiate pour la somme prévue, il pourra diriger le client vers un autre bureau agréé MoneyGram ou l'inviter à réserver la somme en espèces pour le jour suivant. Le destinataire n'est pas obligé de fournir le numéro de référence attribué à la transaction. Pour connaître les conditions contractuelles et économiques et les tarifs complets, consultez la notice disponible auprès des bureaux de poste et sur le site www.poste.it ainsi que la documentation disponible auprès des bureaux de poste ou sur www.moneygram.it. ©2011 MoneyGram. Tous droits réservés.